

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE



Le Maire de la Commune de Saint Paul Lez Durance,

Objet :

**REGLEMENTATION
CIRCULATION ET
STATIONNEMENT**

Fête du 13 Juillet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-8, R 412-29 et R 417.10 et suivants,

VU la demande du Comité des Fêtes en date du 05 Juillet 2021, en vue d'organiser la **Fête du 13 Juillet sur la Place Jean Santini** dans le respect du protocole sanitaire COVID.

Considérant qu'il importe de réglementer le stationnement et la circulation sur la Place Jean Santini afin de garantir la sécurité des usagers, des riverains sur la voie publique,

ARRETE

Article 1 : Le Stationnement et La Circulation des véhicules (à moteur et des 2 roues) sera interdite sur :

la Place Jean Santini

(devant l'estrade jusqu'à l'entrée du Parc Petit Paul)

Le MARDI 13 Juillet 2021

De 17 h 00 à 01 h 00 du matin

N° 131 / 2021

Pour sécuriser la manifestation de la Fête du 13 Juillet.

Article 2 : Des panneaux, affiches et barrières seront mis en place pour signaler cette interdiction.

Article 3 : Monsieur le Maire, la Gendarmerie de Peyrolles en Provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St Paul Lez Durance, le 05 Juillet 2021

Le Maire,
GOMEZ André

